



THALES LICENCIE SES PERSONNELS DE MENAGE

Certains esprits chagrins vous diront que les personnels de ménage ne sont pas des personnels Thales. Si c'est vrai juridiquement, Thales ne peut pas s'abstraire de sa responsabilité de donneur d'ordre envers son sous-traitant.

La négociation du contrat Copernic II (contrat contenant notamment les activités de ménage) a entraîné une baisse du prix de la prestation, avec pour conséquence, comme chacun a pu le constater dans son environnement, une baisse notable de la qualité de la prestation.

Dans sa communication du 12 septembre 2018 « INFOS@Rungis#16 » la direction précise, sous couvert de tri des déchets (ce qui est déjà le cas avec les poubelles de bureau à 2 bacs), les contraintes directes qui incomberont aux salariés suite à la mise en place de ce contrat.

Elle annonce la suppression des poubelles de bureau à partir du 17 septembre 2018 et indique que :

- *Chaque salarié devra jeter ses déchets papier dans les poubelles mises à disposition dans les salles photocopieurs des étages des Bâtiments Genève et Strasbourg,*
- *Chaque salarié devra mettre les déchets autres – DIB (ordures ménagères, plastique, canettes...) dans les poubelles qui seront disposées : Au bâtiment Genève (dans les espaces café des paliers des ascenseurs B et C et au niveau des passerelles de l'ascenseur A), Au bâtiment Strasbourg (au R+1 et R+4). Pour le rez-de-chaussée du bâtiment Genève, les points de collecte papiers et déchets autres se situeront au niveau des salles Prestige et derrière la Conciergerie.*

On peut s'interroger sur la pertinence économique de remplacer des personnels de ménage par du « temps ingénieurs » sauf à supposer que ce temps ingénieurs sera en supplément des autres activités et par conséquent non payé.

De plus, le sous-traitant ayant moins de charge pour ses personnels que pensez-vous qu'il adviendra des personnes en sous-activité ?

**Ce contrat est un contrat perdant-perdant :
Dégradation des conditions de travail Thales
Suppressions des emplois pour les personnels de ménage
Tout cela pour faire des gains financiers minimes !!!
Laissez-nous nos poubelles de bureau !**

Dernière minute : La direction envisagerait de fournir des chiffons et du liquide lave-glace pour chaque salarié dont le bureau jouxte une baie vitrée. L'idée serait que, le vendredi avant de partir en week-end, ces salariés passent le chiffon jusqu'à une hauteur de 1,80 m. Au-dessus, cela nécessiterait l'utilisation d'un escabeau, et serait donc fait par une entreprise spécialisée, disposant d'un permis de travail en hauteur...